



PAGE 2

Frédéric HOMEZ + Article FO COM

PAGE 3

Le travail saisonnier

PAGE 4-5

Portrait de Maryline, assistante juridique

PAGE 5

Stage à l'UD

PAGE 6

Article Groupe Legrand

PAGE 7-8

inFO's de l'UD

PAGE 9

Article AFOC

PAGE 10

inFO militante

PAGE 11

Un peu de lecture

Directeur de Publication
Emmanuel Dumas

ÉDITO

Comme chaque année, nous avons repris le chemin de l'école. La nostalgie d'une rentrée insouciante de gamin peut nous envahir au regard de celle que nous avons en tant qu'adulte. Et, en cette période, le tableau est un peu morose. La mise en place de la réforme des retraites en secoue plus d'un. Les prix qui augmentent de façon vertigineuse nous incitent à la plus grande prudence et nous font faire des choix sur nos priorités. Si, au moins, la période estivale avait été tranquille dans le monde du travail dans notre département, nous serions peut être un peu plus en formes, mais pas du tout ! D'année en année cette trêve s'efface et le défilé de salariés dans les UL ou l'UD s'accroît, il faut bien le reconnaître. Face à une absence de réponse des services de l'état sur la réglementation du travail, nous devenons, petit à petit, un service public « d'utilité syndicale » ! Ou le contraire d'ailleurs. Les mois de juin, juillet et août ont été quasiment aussi occupants que les autres mois de l'année. En même temps nous sommes aussi les seuls à rester ouverts dans le département. Est venu se rajouter à cela le cortège de Protocoles d'Accords Pré-électoraux (PAP) à signer dans de nombreuses entreprises. Merci d'ailleurs à celles et à ceux qui nous donnent un coup de main dans ce domaine et en particulier, Dédé, qui gère cette affaire comme il le faut. Les résultats de Force Ouvrière d'ailleurs dans le secteur privé sont très prometteurs et les résultats suivis semaine par semaine par Jérôme Nigris nous donnent du baume au cœur. Et il nous en faut pour surmonter le décès de notre camarade Laurent MIQUEL qui a œuvré pour l'intérêt commun au sein de son entreprise. Il nous reste sa gentillesse et son implication syndicale que nous devons transmettre autour de nous.

Le 13 octobre sera le moment de nous retrouver dans la rue avec l'ensemble des organisations syndicales de notre pays et, plus largement, c'est l'ensemble des travailleuses et travailleurs des pays européens qui feront entendre leur voix. Nous ne sommes donc pas seuls à refuser le modèle social que l'on nous impose.

Amitiés syndicales

Le Secrétaire Général de l'UD FO 12

Emmanuel DUMAS

Union Départementale Force Ouvrière de l'Aveyron

66, av. Tarayre - 12000 RODEZ

Tél. 05 65 68 47 64 | mail : udfo12@force-ouvriere.fr |  : FO Aveyron

EVÈNEMENTS

Visite de Frédéric HOMEZ

Visite du Secrétaire Général de la Fédération des Métaux Frédéric HOMEZ (devant en chemise bleue) à Villefranche de Rouergue.

De gauche à droite : David IMBERT, Jean-Yves CALMETTES, Frédéric HOMEZ, Edwin LIARD, Emmanuel DUMAS (Secrétaire Général FO 12), Emmanuelle TRANIER, Cyril Estivals, Carol BONNET, David CELESTE



FORMATION FO COM

FORMATION 1er NIVEAU DECOUVERTE DE FOCOM À RODEZ LES 30 ET 31 AOUT 2023

La section départementale FO Communication de l'Aveyron étant en plein développement depuis plusieurs années, une formation découverte a eu lieu avec des nouveaux adhérents et des militants de l'Aveyron auxquels se sont joint quelques camarades de la Lozère. Le stage s'est déroulé dans notre Union Départementale de Rodez avec une dizaine de participants. Cela a été l'occasion de revoir les motifs de la création de notre syndicat CGT-FO pour les anciens, et les découvrir pour les jeunes adhérents.

Notre fédération ayant son propre secteur formation, nous avons profité de la présence dans la région de Nathalie, formatrice à la Fédération FOCom à Paris, et native du bassin Decazevillois pour mettre ses connaissances à notre profit. Tous les participants, y compris Nathalie sont repartis satisfaits de ces deux journées riches en informations et sont prêts à recommencer pour un second niveau qui pourrait avoir lieu début 2024.

A La Poste, le CSE devrait être mis en place fin 2024, et afin d'être en mesure de fonctionner avec les nouvelles règles, toute demande de formation de la part de nos adhérents doit être satisfaite au mieux. Celle-ci aura également été l'occasion de sensibiliser les jeunes recrues au militantisme, d'autant qu'elle a eu lieu quelques semaines avant notre congrès départemental, ce qui nous a permis également d'expliquer le rôle et la structure de notre syndicat.

Longue vie à FOCom Aveyron

LE TRAVAIL SAISONNIER



CONFÉRENCE DE PRESSE

Le jeudi 13 juillet Emmanuel DUMAS, Secrétaire Général de l'UDFO 12 et Serge Chabrier, membre du bureau de l'UD ont été interviewés par Totem et Centre Presse pour mettre en avant les problématiques de contrats saisonniers.

>>Voici un article du Code du travail expliquant ce qu'est le travail saisonnier :

CE QUE DIT LA LOI

Le travail saisonnier se caractérise par l'exécution de tâches normalement appelées à se répéter chaque année, à des dates à peu près fixes, en fonction du rythme des saisons (récolte, cueillette,...) ou des modes de vie collectifs (tourisme...). Cette variation d'activité doit être indépendante de la volonté de l'employeur. Les salariés directement occupés à des tâches saisonnières peuvent être recrutés en contrats à durée déterminée (CDD) prévoyant ou non un terme précis. Sous certaines conditions, des contrats saisonniers successifs peuvent être conclus avec le même salarié. De même, ils peuvent comporter une clause de reconduction.

A SAVOIR Sauf convention ou accord collectif contraire, l'indemnité de fin de contrat (ou « indemnité de précarité ») versée en principe à la fin du CDD n'est pas due dans le cadre des contrats saisonniers.

>>La succession de contrats saisonniers

Renouveler un contrat saisonnier avec le même salarié est possible s'il est conclu afin de pourvoir un emploi effectivement saisonnier (non permanent) et dans le respect des règles relatives aux CDD.

Ne sont pas saisonniers, les contrats conclus pour une période coïncidant avec la durée d'ouverture ou de fonctionnement de l'entreprise (par exemple, contrat signé avec un serveur pendant les 6 mois d'ouverture d'un restaurant d'une station de ski).

Source: Fiche Ministère du travail - Mis à jour le : 15/07/2022



Mutuelle
PréviFrance

PORTRAIT

Maryline : Assistante Juridique FO pendant la période estivale

Suite à un stage effectué au sein de l'Union Départementale Force Ouvrière de Rodez, Maryline qui a entamé une reconversion professionnelle, a intégré notre équipe juridique pendant la période estivale. Soucieux de savoir comment elle a vécu cette nouvelle expérience, nous lui avons posé quelques questions.

ZOOM SUR SES RÉPONSES !!!

Quel est ton parcours professionnel antérieur ?

Mon parcours professionnel est le suivant :

Dans un premier temps, j'ai travaillé pendant 10 ans dans la restauration en tant que serveuse puis 10 ans dans le sani-taire et social auprès d'enfants polyhandicapés et de personnes âgées.

Pourquoi avoir repris tes études et notamment dans le droit ?

Mon dernier emploi ne me convenait plus. Au vu des difficultés professionnelles que je rencontrais, j'ai eu besoin de me recentrer sur mes priorités et mes besoins. J'ai donc réfléchi à me reconvertir pendant la période Covid. Je souhaitais avant tout trouver une voie qui soit plus en accord avec mes désirs et mes convictions. De plus, ayant arrêté mes études très jeune j'ai toujours eu comme souhait de les reprendre un jour. Ce que j'ai fait, en passant au préalable un DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) qui m'a ouvert les portes des universités. Une fois mon DAEU obtenu, j'ai choisi la licence de Droit parcours Gestion. Ce choix est apparu suite à diverses rencontres notamment celles de Nicole LACAZE et Franck PICAUD juriste au sein de FO. Un bilan de compétences est venu confirmer mon choix.

Pourquoi FO dans le juridique ?

Lors de mes diverses expériences professionnelles, j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises (comme beaucoup d'autres sa-lariés) de m'informer sur mes droits et mes obligations en matière de droit du travail. Le droit du travail m'a toujours attiré, d'une part de par sa complexité et d'autre part de par son évolution perpétuelle. Quant au milieu syndical, que je connaissais de façon concise suite à mon rôle de représentant CSE et syndical, est un milieu que je souhaitais redécouvrir et approfondir. C'est donc naturellement que lors de mon stage en première année j'ai souhaité apporter ma candidature au sein de FO. A la suite de mon stage j'ai eu l'opportunité, du fait d'une surcharge de travail au niveau juridique, de pouvoir intégrer l'équipe.

Ces deux mois de travail sont-ils selon toi, un bon complément pour appuyer tes études de droits ?

Ces deux mois de travaux sont bien plus qu'un complément pour mes études, ils sont pour moi une vraie mine d'or. J'ai à la fois pu aborder des notions juridiques qui jusque-là m'étaient inconnues auprès d'un juriste compétent et j'ai également pu mettre en application toute la théorie que j'avais acquise durant mon année. Je suis convaincue que cette expérience est un atout de plus pour ma seconde année et je compte bien en faire bon usage.

Qu'as-tu aimé le plus, le moins ?

Le contact avec les adhérents est sans aucun doute ce que j'ai préféré. Lors de mes anciennes expériences professionnelle, le côté relationnel a toujours été très présent ce qui m'a permis d'être à l'aise dans le rôle qui m'a été confié. J'ai pu à la fois conseiller les salariés sur des questions juridiques liées au travail, mais également leur apporter une écoute attentive et active...enfin je l'espère. Ce qui m'a peut-être le plus dérangé c'est le côté complexe du droit du travail. J'entends par là, les diverses conventions, les nouvelles lois...Mais heureusement Franck était toujours là pour m'épauler.

Le milieu juridique te correspond-t-il ?

Le milieu juridique me correspond assez bien je pense. Toutefois, je me laisse le temps de connaître toutes les facettes de ma licence puisqu'elle propose à la fois du Droit et de la Gestion et je ne souhaite pas me précipiter en favorisant une voie plutôt qu'une autre. L'avenir me dira la suite de mon parcours...

PORTRAIT

Qu'as-tu à dire de cette expérience, qu'en as-tu retenu ?

J'ai vécu une expérience extrêmement enrichissante tant sur un plan professionnel que sur un plan humain. J'ai eu la chance pendant ces deux mois de pouvoir être au cœur des problématiques salariales liées au droit du travail, entouré d'une équipe extrêmement sympathique, qui m'a accueilli à bras ouvert tout en me laissant le temps de prendre ma place et mes repères. Ce ne fut pas facile à mes débuts car j'avais beaucoup d'appréhension et j'espérais être à la hauteur du rôle que l'on me confiait mais tout s'est fait rapidement et de manière naturelle. Je me suis également rendu compte de l'importance du syndicat Force Ouvrière en France, même si je n'en doutais pas, cela est aujourd'hui une évidence pour moi. Son rôle est majeur pour faire avancer et respecter les droits des salariés. De plus, les nombreux litiges que nous avons traités m'ont également ouvert les yeux sur le manque de connaissance de bon nombre de salariés concernant leur droit, sur les inégalités et les abus dont ils sont victimes et l'impact négatif que cela a sur leur quotidien. En effet, beaucoup arrivent démunis face aux situations qu'ils rencontrent, ne sachant pas comment, ni quoi faire. Il me semble que c'est à cet instant que certains comprennent l'importance de se syndiquer et de continuer à oeuvrer pour faire évoluer les droits des salariés. A mon arrivée, je ne pensais pas voir autant d'injustice, de colère, de tristesse. C'est dans ces moments-là, qui arrivent malheureusement de façon récurrente, que je me suis dit que toute l'équipe de Force Ouvrière de Rodez faisait un travail incroyablement et déterminant pour toutes ces personnes. Ainsi, je tiens à remercier, au-delà du fait de m'avoir permis d'oeuvrer pendant deux mois à leur côté, Emmanuel DUMAS secrétaire général de FO de l'Aveyron, Shirley BRAURE-TAMALET secrétaire et Franck PICAUD juriste, pour tout le travail qu'ils font chaque jour avec empathie, sincérité et ténacité.

Du 19 au 23 juin 2023 :

**8 stagiaires pour la formation « Je négocie ».
Merci à Paul Reynaud,
notre formateur CFMS.**

**Merci à Mylène DUPONT,
intervenante du groupe
VYV le 22 juin et merci
également à Clément
MARISSAL du groupe
Legrand pour son
intervention l'après-midi!**

STAGE CSE



Réforme des retraites, quelles conséquences possibles sur les conditions de travail des seniors ?



Le décalage progressif des conditions d'accès à la retraite interroge sur les répercussions que cela aura sur la santé des travailleurs et sur les solutions à envisager, dès maintenant pour prévenir les risques.

La population sénior est, de prime abord, moins concernée par les **accidents de travail** que le reste des salariés (Etude INSEE 2019). L'accroissement de cette population paraît alors, dans un premier temps, bénéfique et notamment pour les entreprises qui pourront ainsi réduire leur **taux de fréquence d'accidentologie**.

Dans les faits, la population sénior est néanmoins plus impactée par la gravité et notamment les incapacités permanentes et les décès. Cela risque alors de **dégrader leur taux de gravité**.

Au-delà des chiffres et des coûts financiers associés, c'est donc bien toute **l'organisation du travail par des absences plus longues qui pourrait alors être dégradée** par ce report de l'âge des départs.

De même, les **maladies professionnelles (MP) progressent avec l'avancée dans l'âge**. Ainsi, selon les chiffres INSEE, le taux de maladies professionnelles déclarées des moins de 50 ans est de l'ordre de 1,2 pour 1.000 salariés, quand il atteint environ 3,5 pour 1.000 dans la population des seniors.

Si le premier facteur de MP reste de loin les **troubles musculos-squelettiques (TMS)**, ces derniers concernent toutes les populations, sans réelle distinction d'âge, bien que les plus âgés soient légèrement plus concernés (52 % - source INSEE). Les deuxième et troisième facteurs (*respectivement les **maladies liées à l'amiante et les cancers***) concernent, quant à eux, pour plus de 98 %, la population des seniors (50 ans et plus). Pour cause, l'exposition à l'amiante et à certains agents (notamment CMR) est un risque à effet différé.

Certes, après une très forte hausse entre 1997 et 2005, les maladies en lien avec l'amiante reculent un peu plus chaque année, mais les maladies professionnelles liées aux cancers restent stables à plus de 1 200 cas supplémentaires chaque année.

Enfin, les **risques psychosociaux** restent un champ d'étude récent (début des années 2000- CAIRN), **non encore intégrés dans le suivi** des maladies professionnelles.

Néanmoins, l'étude menée par Santé publique France de 2015 et mise à jour en octobre 2022 indique que les plus de 55 ans arrivent en deuxième position (après les 45-54 ans) parmi les populations les plus sujettes aux RPS.

Jusqu'à présent, les cadres sont les plus sujets aux RPS. Le **décalage de l'âge de la retraite va davantage concerner les CSP non cadres** et donc possiblement impacter ces **populations qui étaient jusqu'alors un peu plus préservées** par les RPS. Une vigilance doit ainsi se porter sur ces populations, afin de limiter l'impact possible du report d'âge de départ en retraite.

Comment prévenir des risques ?

Prolonger son activité professionnelle de deux ans, signifie accroître les risques de développer des souffrances psychiques et des maladies liées au travail. Il est important de noter que **ces risques peuvent être réduits** grâce à une **prise en compte et à une gestion** efficace de la sécurité et de la santé au travail.

Le CSE a les prérogatives et les outils pour mesurer et accompagner les salariés exposés à des risques professionnels.

Ainsi pour entamer la démarche de prévention des risques, nous vous incitons à :

- Mettre en place des **mesures préventives**, pour anticiper les problèmes et les conséquences des risques liés aux MP et aux RPS.
- Engager une **démarche curative**. Identifiez les domaines où des améliorations peuvent être apportées et proposez des mesures concrètes pour améliorer ces aspects, en tenant compte des besoins et des attentes des employés et employeurs.

Pour vous aider dans ces démarches, **des professionnels reconnus peuvent vous accompagner** en proposant de **vous former** à ces sujets, en intervenant **à vos côtés pour identifier** les facteurs de risques au sein de votre entreprise, afin d'y **apporter des solutions à travers des préconisations**.

Pour en savoir plus, n'hésitez-pas à contacter les experts du Groupe Legrand !



HORAIRES UD 12

Petit rappel concernant les horaires d'ouverture et de fermeture de l'UD :

Lundi, mardi, mercredi et jeudi :

9h-11h45 et 13h30- 18h30

Vendredi :

9h-11h45 et 13h30-17h30

L'Union Départementale de l'Aveyron ferme ses portes le dernier vendredi de chaque mois ainsi que les jours fériés pour une meilleure gestion des dossiers, il n'y aura ni téléphone, ni d'accueil ces jours-là :

- Vendredi 29 septembre
- Vendredi 27 octobre
- Mercredi 1er Novembre (Toussain)
- Vendredi 24 Novembre
- Lundi 25 Décembre (Noel)
- Vendredi 29 Décembre

Merci de ta compréhension



RAPPEL DES STAGES

Envoyer par courrier ou par mail à l'UD ton inscription maximum deux mois avant le début du stage. Prévenir l'employeur 1 mois maximum avant la formation. Merci.

Dates	Semaine	Intitulé	Disponibilités
Du 11 au 15 décembre	50	CSE	7 places

Il reste quelques places pour le stage CSE de décembre animé par Franck PICAUD notre juriste à l'UD. Si tu es intéressé(e), tu as jusqu'au 11 octobre maximum pour transmettre ton inscription à l'UD 12 et jusqu'au 10 novembre maximum pour avertir ton employeur (le plus tôt est le mieux quand tu le sais !!)

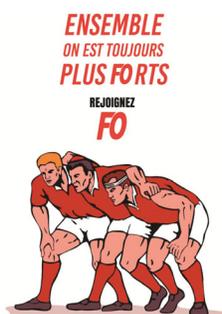
STAGES 2024

Tu seras bientôt informé des prochaines dates de stages 2024, un coupon de préinscription te sera communiqué avec la circulaire explicative fin 2023 !

Merci de ta compréhension

RAPPEL ADHESION

Il est encore temps pour renouveler ou prendre ta carte syndicale 2023, rapproches-toi de l'Union Départementale FO 12 !



LE SAIS-TU?

Tu peux obtenir des informations sur notre site internet de l'UD FO 12 en scannant ce code avec ton téléphone :



SCAN ME

Rappel du prix du timbre 2023 pour les syndicats: 3.75 €
>>Il est important de payer ce que tu as placé avant décembre 2023<<

INFOS UD

PERMANENCES FO

UL DECAZEVILLE

Secrétaire : Jacques GAUBERT
78 Esplanade Jean Jaurès,
12300 Decazeville
Tel : 05 65 43 36 43
Mail : ulfo.decazeville@gmail.com

Horaires :
Mardi et vendredi de 9h30 à 12h
Jeudi de 17h30 à 18h30

UL RODEZ

Secrétaire : Walter STEFANELLO
66 avenue Tarayre
12000 Rodez
Tel : 05 65 68 47 64
Mail : ulforodez@gmail.com

Contactez par téléphone ou mail pour obtenir un rendez-vous

UL MILLAU / SAINT AFFRIQUE

Secrétaire : François DE OLIVEIRA
3 rue Pasteur 5 rue Frangi et Ortéga
12100 Millau OU 12400 Saint Affrique;
Tel : 09 65 22 66 20 // 05 65 59 03 40
Mail : fo.millau@bbox.fr

Horaires :
Jeudi de 17h30 à 18h30
Sur rendez-vous pour les autres jours !

UL VILLEFRANCHE

Secrétaire : Jérôme NIGRIS
27 rue de Bel Isle
12200 Villefranche de Rouergue
Tel : 05 65 81 16 20 // 06 75 98 32 03
Mail : contact.ulfovdr@gmail.com

Horaires :
Mercredi de 13h30 à 16h30
Sur rendez-vous pour les autres jours !

COMPOSITION BUREAU SYNDICAL

Si tu renouvelles ton bureau syndical, merci de nous en informer rapidement pour que nous puissions mettre à jours les coordonnées des membres et surtout que les données soient correctes et à jour sur eFO !

Bon à savoir ! Sur eFO, le secrétaire du syndicat peut ajouter des documents, consultables par l'UD !

TOMBOLA 2024

TOMBOLA

FORCE OUVRIERE



2€ le ticket

10€ le carnet

LES TICKETS SONT DISPONIBLES À L'UD!

MERCI DE **RETOURNER LES TICKETS AVANT LE 29 DÉCEMBRE 2023.**

PENSES À BIEN INDIQUER TES COORDONNÉES POUR QUE NOUS PUISSIONS TE CONTACTER !
NOUS PRÉFÉRONS LES CHÈQUES, MAIS LES ESPÈCES SERONT LES BIENVENUES!

TIRAGE LE

19 JANVIER 2024

Un carnet de tombola est compris automatiquement dans le prix de la carte de l'adhérent isolé.
Il peut en acheter un ou plusieurs à côté! Pour les syndicats :
carnets disponibles à l'UD sur réservation au préalable.
Pour les autres personnes, merci de faire votre demande à l'UD par téléphone ou mail !

L'été, la saison des déménagements et résiliations de baux d'habitation

Publié dimanche 23 juillet 2023 par AFOC

Trois millions de Français déménagent chaque année. 50% des déménagements ont lieu entre juin et septembre.

Pour rappel, avant de pouvoir quitter le logement loué, il est obligatoire de le signaler au propriétaire ou à l'agence immobilière qui gère le bien. Pour cela, il convient de donner congé et de respecter le délai de préavis prévu dans le contrat de bail (entre un et trois mois selon la localisation du logement et s'il se situe ou non en zone tendue). Ainsi, la réception du préavis permet de déterminer la date officielle de départ du locataire.

Afin de faciliter cette démarche, un modèle de préavis est mis à votre disposition sur le site Service-Public.fr et vous pouvez le compléter en ligne directement. Un préavis (ou congé) adressé par simple mail (courriel) n'est pas valide. Le préavis (congé) n'est valable que s'il y a remise d'un courrier, soit en recommandé avec accusé de réception, soit signifié par acte d'huissier, soit remis en main propre au propriétaire contre émargement.

L'AFOC rappelle que pendant le délai de préavis, le locataire doit payer les loyers et charges même s'il a définitivement quitté les lieux (sauf si le logement est occupé par un nouveau locataire et en accord avec le propriétaire), effectuer l'état des lieux de sortie et restituer les clés au bailleur. Pour le dernier mois du délai de préavis, le montant du loyer et des charges dus par le locataire est déterminé proportionnellement au nombre de jours durant lesquels il dispose encore du logement.

Le locataire doit également, pendant le préavis, laisser l'accès au logement jusqu'à deux heures les jours ouvrables pour que le propriétaire puisse organiser des visites en vue de sa relocation ou de sa vente.

L'AFOC rappelle également qu'en cas de déménagement, il convient de prévenir son assureur au mieux par lettre recommandée avec accusé de réception et ce au plus tard dans les quinze jours calendaires qui suivent. Le contrat pourra être résilié ou transféré sur le nouveau logement. En fin de bail, le dépôt de garantie doit être restitué par le bailleur dans un délai maximal d'un mois. Mais son montant peut être amputé de retenues ou provisions égales à des impayés de loyers ou de charges, ou des frais liés aux dégradations ou travaux locatifs. Les sommes correspondantes doivent être justifiées dans leur principe (au regard de l'état des lieux de sortie et de la vétusté du logement) et dans leur montant (devis, facture...). Elles peuvent être contestées par le locataire si elles ne sont pas justifiées.

Les déménagements impliquent également des démarches pour scolariser les enfants le cas échéant, ainsi qu'à l'égard des opérateurs de gaz, d'eau, d'électricité, de téléphonie, d'accès à Internet... sans oublier le transfert du courrier, la déclaration du changement d'adresse, le cas échéant, à la CPAM, aux impôts, à Pôle emploi, à la CAF, à la préfecture pour la carte grise. Par ailleurs, les salariés peuvent obtenir des congés pour déménagement si cela est prévu par l'accord collectif ou la convention collective. Les personnes ayant un animal de compagnie (tatoué ou pucé), doivent indiquer leur nouvelle adresse dans le fichier national d'identification des carnivores domestiques.

Territoriale : premier accord national sur la prévoyance

INFO MILITANTE Publié vendredi 21 juillet 2023 par Ariane Dupré,

Dans le cadre de la réforme de la protection sociale complémentaire, un accord national sur la prévoyance dans le versant territorial a été signé le 11 juillet par l'ensemble des syndicats. FO territoriaux se félicite d'un accord améliorant les garanties des agents, avec des contrats financés à 50 % par les collectivités.

Un accord qualifié d'historique par les syndicats. Le 11 juillet, un accord national dans le cadre de la réforme de la protection sociale complémentaire des agents territoriaux a été signé par les six organisations syndicales représentatives, dont FO territoriaux, et les associations d'employeurs publics territoriaux.

Après un an de négociation, cet accord marque une avancée majeure quant à la couverture prévoyance des agents des collectivités territoriales. Nous avons réussi à aller plus loin que le décret de 2022 se réjouit Dominique Régnier, secrétaire général de la branche Services publics (Territoriaux) de la fédération SPS-FO. Découlant de la loi de Transformation de la Fonction publique (loi du 6 août 2019), la réforme de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires a été mise en action par une l'ordonnance, du 17 février 2021, ayant introduit l'obligation de financer une complémentaire santé et des garanties de prévoyance aux agents. Dans ce cadre, le décret du 20 avril 2022 avait apporté des précisions sur les garanties et les montants, mais à minima. Il fallait absolument aboutir à un accord majoritaire avec des dispositions plus favorables souligne Dominique Régnier. Avec l'accord du 11 juillet, c'est chose faite. Le texte prévoit en effet une prise en charge par l'employeur de la cotisation prévoyance, à hauteur de 50 % minimum, contre 20% prévus par le décret. L'autre moitié de la cotisation est à la charge de l'agent. Ce texte apporte aux personnels en longue maladie ou en invalidité la garantie de percevoir 90 % de l'ensemble de leur rémunération nette. Mieux que le décret, qui prévoit bien 90 % du traitement indiciaire, mais seulement 40 % du régime indemnitaire pour les incapacités temporaire de travail...

Inégalités de traitements

Avec cet accord, les contrats de prévoyance, sous forme de contrats collectifs, deviennent obligatoires. Ils s'appliqueront dès 2025 dans toutes les collectivités et établissements territoriaux, via des accords locaux. Pour FO, ces dispositions, en particulier la prise en charge à 50 % de la prévoyance, permettront d'en finir avec les inégalités dans ce domaine dans la territoriale : beaucoup d'agents n'ont toujours pas de couverture prévoyance. Quand elle existe, les garanties sont aussi très disparates. Certaines collectivités financent à 10 % la prévoyance, d'autres plus explique Dominique Régnier.

Harmoniser ces règles répond à un autre enjeu : chez les deux millions d'agents de la territoriale, l'âge moyen est de 47 ans et les trois quarts sont en catégorie C. Or, avec l'allongement de la durée de la cotisation découlant de la réforme des retraites, ils seront plus exposés aux risques d'usure professionnelle. Il était donc important de leur garantir une meilleure rémunération en cas d'arrêt maladie de longue durée ou d'invalidité appuie le secrétaire général de la branche des territoriaux FO. Le secteur FO se dit toutefois vigilant et veillera à la transposition réglementaire de cet accord. Des trois versants de la fonction publique, la territoriale est la première à trouver un accord sur la prévoyance dans le cadre de la réforme de 2019. Dans le versant de l'État, les négociations sur la prévoyance piétinent. Un premier projet d'accord devait être soumis aux syndicats le 18 juillet...

L'homme aux 660 victoires

INFO MILITANTE Publié dimanche 2 juillet 2023 par Corinne Kefes

Alcide Rousseau – Chasseur de primes, Philippe Soubroux. Éditions d'Arenberg – 306 pages, 30 euros.

Ce livre est l'histoire de deux rencontres fortuites : l'une entre le biographe et Alcide, l'autre entre Alcide et le vélo.

C'est en rendant service à un ami que l'auteur rencontre Alcide : passionné d'histoire, amateur de sport et de vélo en particulier, amoureux de sa région, il doit transporter un ancien vélo. Il remarque alors la plaque du fabricant et, intrigué, il va, de fil en aiguille, découvrir la vie de ce coureur. De la même façon, la rencontre d'Alcide avec le vélo est un hasard : né en 1881 dans la campagne bourguignonne, il est fils de fermier, destiné à reprendre la ferme. Mais il rêve d'ailleurs. La conscription lui fait découvrir la ville (Auxerre) et le vélo.

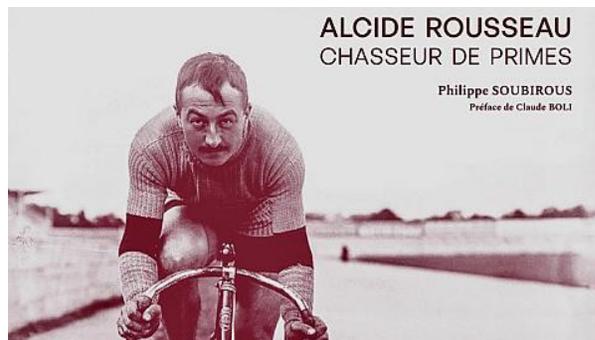
À cette époque, celui-ci connaît un intérêt grandissant : considéré comme un progrès social (le cheval du pauvre), il est de plus en plus utilisé à des fins sportives et de loisir, par les hommes comme par les femmes. Les premières courses sont créées (Paris-Brest-Paris), mais c'est surtout le vélodrome qui devient populaire avec les 6 jours de Paris par exemple.

À la quille, Alcide « monte » à Paris : il a déjà quelques courses à son actif dans la région et quelques victoires mais s'il veut percer, il lui faut conquérir la capitale. Il s'y installe, trouve un emploi de coursier à vélo, se marie. Le voilà lancé. Il multipliera les catégories d'épreuves, voyagera dans la France entière, en Belgique, en Allemagne, en Australie, aux Baléares, en Afrique du Nord, en Suisse. Il multipliera les victoires et les records (9 au total dont le record du 100 km). Il s'investira dans les débuts du syndicat cycliste : la professionnalisation des coureurs développe la notion de métier, la mise aux normes des contrats, la mise en place des caisses de secours mutuels et de re-traité, la défense des intérêts des coureurs. Tour à tour agriculteur, militaire, sportif de haut niveau, syndicaliste, il finira primeur aux Halles de Paris, sans tout à fait quitter le monde du vélo, après toute une vie qu'il n'imaginait même pas.

rentes épreuves avec la course à l'engagement et à la prime, le monde des coureurs-partenaires, la part prenante de l'industrie et des avancées techniques comme le dérailleur, l'importance des jour-naux.

Il contient de riches et nombreuses illustrations d'époque : cartes postales, photos de famille, photos officielles dans les journaux, affiches, dessins. Il est considérablement documenté et détaille avec précision le monde du vélo à cette époque, avec force anecdotes et citations. L'écriture, très vivante, est dans l'esprit du commentateur sportif : on s'y croirait.

C'est l'histoire d'un homme célèbre, aujourd'hui retombé dans l'oubli, qui éclaire la société de son temps



Protection, services, accompagnement social

**Souriez, vous êtes au cœur
de nos engagements**

-  **Vous proposer** des solutions personnalisées en santé et en prévoyance
-  **Vous aider** à concilier bien-être des salariés et performance
-  **Être à vos côtés** dans les moments de fragilité
-  **Vous garantir** des soins de qualité au juste prix
-  **Agir** pour une société plus juste et plus inclusive

malakoffhumanis.com



On aime vous voir sourire